

**Dispositif de détachement découverte
(ex dispositif de reconversion)**

1 - Dossier de candidature :

Les enseignants candidats à un détachement « découverte » dans un autre corps d'enseignant ou vers des fonctions d'éducation ou de psychologue de l'éducation nationale doivent constituer un dossier qui comportera :

- La fiche individuelle de candidature dûment complétée (annexe 2),
- Une lettre de motivation argumentée,
- Un curriculum vitae détaillé, précisant les différentes activités professionnelles mises en œuvre tout au long du parcours professionnel,
- Une copie des diplômes
- Avis motivé de l'inspecteur du corps et de la discipline d'origine (annexe 4) - Pour les enseignants du premier degré l'avis est celui du DASEN du département concerné.

Les dossiers de candidatures - *annexe 2* - sont à adresser sous couvert, avec avis du supérieur hiérarchique pour :

le vendredi 23 octobre 2026 minuit à l'adresse mail sapep@ac-reims.fr

(ou en cas d'impossibilité envoi au SAPEP – 1 rue Navier – 51082 Reims cedex – cachet de la poste faisant foi).

Seuls les dossiers complets et arrivés dans les délais correspondants aux disciplines et corps proposés au recrutement seront étudiés. ***Voir la liste des disciplines et fonctions recensées sur la circulaire et qui varie chaque année en fonction des besoins académiques.***

2- Calendrier et procédure :

D'octobre à novembre 2026 :

Réception et examen des candidatures par le service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle.

Du 16/11 au 20/11/2026 :

Entretien individuel en présence de l'inspecteur de la discipline demandée, un responsable de la formation et un conseiller RH de proximité.

Fin novembre 2026 :

Réunion de la commission académique de sélection des candidatures
Notification aux intéressés des décisions arrêtées par le recteur

Fin novembre 2026 :

Inscription définitive dans le dispositif de détachement via la plateforme PEGASE

Septembre 2027 :

Prise de fonction dans le corps de la discipline de reconversion (ajustement du plan de formation).
Suivi des carrières par le service de la Division des Personnels Enseignants du second degré
ce.dpe@ac-reims.fr.